

**COMMISSION
ÉLECTROTECHNIQUE
INTERNATIONALE**

CISPR 15

Quatrième édition
Fourth edition
1992-09

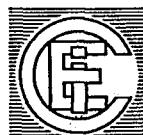
**INTERNATIONAL
ELECTROTECHNICAL
COMMISSION**

COMITÉ INTERNATIONAL SPÉCIAL DES PERTURBATIONS RADIOÉLECTRIQUES
INTERNATIONAL SPECIAL COMMITTEE ON RADIO INTERFERENCE

**Limites et méthodes de mesure des
perturbations radioélectriques produites
par les appareils électriques d'éclairage
et les appareils analogues**

**Limits and methods of measurement of
radio disturbance characteristics of
electrical lighting and similar equipment**

<https://standards.iec.ch/standard/iec/65a1968-746f-4c8b-bfd5-beec26302546/cispr-15-1992>



Numéro de référence
Reference number
CISPR 15: 1992

Révision de la présente publication

Le contenu technique des publications de la CEI et du C.I.S.P.R. est constamment revu par la Commission et par le C.I.S.P.R., afin d'assurer qu'il reflète bien l'état actuel de la technique.

Les renseignements relatifs à ce travail de révision, à l'établissement des éditions révisées et aux mises à jour peuvent être obtenus auprès des Comités nationaux de la CEI et en consultant les documents ci-dessous:

- **Bulletin de la CEI**
- **Annuaire de la CEI**
- **Catalogue des publications de la CEI**
Publié annuellement

Terminologie utilisée dans la présente publication

Seuls sont définis ici les termes spéciaux se rapportant à la présente publication.

En ce qui concerne la terminologie générale, le lecteur se reporterà à la Publication 50 de la CEI: Vocabulaire Electrotechnique International (VEI), qui est établie sous forme de chapitres séparés traitant chacun d'un sujet défini, l'Index général étant publié séparément. Des détails complets sur le VEI peuvent être obtenus sur demande.

Pour les termes concernant les perturbations radioélectriques, voir le chapitre 902.

Symboles graphiques et littéraux

Pour les symboles graphiques, symboles littéraux et signes d'usage général approuvés par la CEI, le lecteur consultera:

- la Publication 27 de la CEI: Symboles littéraux à utiliser en électrotechnique;
- la Publication 617 de la CEI: Symboles graphiques pour schémas.

Les symboles et signes contenus dans la présente publication ont été soit repris des Publications 27 ou 617 de la CEI, soit spécifiquement approuvés aux fins de cette publication.

Publications du C.I.S.P.R.

L'attention du lecteur est attirée sur les pages 3 et 4 de la couverture, qui énumère les publications du C.I.S.P.R.

Revision of this publication

The technical content of IEC and C.I.S.P.R. publications is kept under constant review by the IEC and C.I.S.P.R., thus ensuring that the content reflects current technology.

Information on the work of revision, the issue of revised editions and amendment sheets may be obtained from IEC National Committees and from the following IEC sources:

- **IEC Bulletin**
- **IEC Yearbook**
- **Catalogue of IEC Publications**
Published yearly

Terminology used in this publication

Only special terms required for the purpose of this publication are defined herein.

For general terminology, readers are referred to IEC Publication 50: International Electrotechnical Vocabulary (IEV), which is issued in the form of separate chapters each dealing with a specific field, the General Index being published as a separate booklet. Full details of the IEV will be supplied on request.

For terms on radio interference, see Chapter 902.

Graphical and letter symbols

For graphical symbols, and letter symbols and signs approved by the IEC for general use, readers are referred to:

- IEC Publication 27: Letter symbols to be used in electrical technology;
- IEC Publication 617: Graphical symbols for diagrams.

The symbols and signs contained in the present publication have either been taken from IEC Publications 27 or 617, or have been specifically approved for the purpose of this publication.

C.I.S.P.R. publications

The attention of readers is drawn to pages 3 and 4 of the cover, which list C.I.S.P.R. publications

**COMMISSION
ÉLECTROTECHNIQUE
INTERNATIONALE**

CISPR 15

**INTERNATIONAL
ELECTROTECHNICAL
COMMISSION**

Quatrième édition
Fourth edition
1992-09

COMITÉ INTERNATIONAL SPÉCIAL DES PERTURBATIONS RADIOÉLECTRIQUES
INTERNATIONAL SPECIAL COMMITTEE ON RADIO INTERFERENCE

**Limites et méthodes de mesure des
perturbations radioélectriques produites
par les appareils électriques d'éclairage
et les appareils analogues**

**Limits and methods of measurement of
radio disturbance characteristics of
electrical lighting and similar equipment**

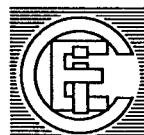
<https://standards.iec.ch/standard/iec/65a1968-746f-4c8b-bfd5-beec26302546/cispr-15-1992>

© CEI 1992 Droits de reproduction réservés — Copyright – all rights reserved

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

No part of this publication may be reproduced or utilized in any form or by any means, electronic or mechanical, including photocopying and microfilm, without permission in writing from the publisher.

Bureau Central de la Commission Electrotechnique Internationale 3, rue de Varembé Genève, Suisse



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

SOMMAIRE

	Pages
PRÉAMBULE	6
INTRODUCTION	8
 Articles	
1 Domaine d'application	10
2 Références normatives	12
3 Définitions	12
4 Limites	12
4.1 Affaiblissement d'insertion des luminaires pour lampes à fluorescence équipées de starters et sans starters	12
4.2 Tensions perturbatrices aux bornes des appareils d'éclairage	14
4.3 Tensions perturbatrices des lampes à fluorescence avec ballast incorporé	14
4.4 Perturbations électromagnétiques rayonnées	16
4.5 Limites aux fréquences indiquées	16
4.6 Lampes à incandescence et leurs luminaires	18
4.7 Autres dispositifs et auxiliaires d'éclairage	18
5 Méthodes de mesure de l'affaiblissement d'insertion des luminaires	20
5.1 Schémas de mesure de l'affaiblissement d'insertion	20
5.2 Appareillage de mesure	20
5.3 Luminaires	22
5.4 Méthode de mesure	24
6 Méthode de mesure des tensions perturbatrices	24
6.1 Appareil d'éclairage autres que les lampes avec ballast incorporé	24
6.2 Lampes avec ballast incorporé	28
7 Méthode de mesure des perturbations électromagnétiques rayonnées	28
7.1 Généralité	28
7.2 Montage et méthode de mesure	28
7.3 Mesures dans les trois directions	30
7.4 Lampes	30
7.5 Conditions de fonctionnement	30
7.6 Application de la CISPR 16	30

CONTENTS

	Page
FOREWORD	7
INTRODUCTION.....	9
 Clause	
1 Scope	11
2 Normative references	13
3 Definitions	13
4 Limits	13
4.1 Insertion loss of luminaires with or without starters for fluorescent lamps	13
4.2 Disturbance voltages of lighting devices.....	15
4.3 Disturbance voltages for self-ballasted fluorescent lamps	15
4.4 Radiated electromagnetic disturbances	17
4.5 Limits at designated frequencies	17
4.6 Incandescent lamps and their luminaires	19
4.7 Other lighting devices and auxiliaries	19
5 Method of measurement of the insertion loss of luminaires	21
5.1 Circuits for the measurement of the insertion loss	21
5.2 Measuring set	21
5.3 Luminaires	23
5.4 Measurement procedure	25
6 Method of measurement of disturbance voltages	25
6.1 Lighting equipment other than self-ballasted lamps	25
6.2 Self-ballasted lamps	29
7 Method of measurement of radiated electromagnetic disturbances	29
7.1 General	29
7.2 Measuring arrangement and procedure	29
7.3 Measurements in three directions	31
7.4 Lamps	31
7.5 Operating conditions	31
7.6 Application of CISPR 16	31

Articles	Pages
8 Interprétation des limites des perturbations radioélectriques spécifiées par le CISPR	30
8.1 Signification d'une limite spécifiée par le CISPR	30
8.2 Essais	30
8.3 Méthode statistique d'évaluation	32
8.4 Interdiction de vente	34
Figures	36
Annexes	
A (normative) Prescriptions électriques et de construction applicables au transformateur asymétrique-symétrique à faible capacité	60
B (normative) Méthode du courant induit par le champ magnétique	66
C (informative) Sensibilités relatives et facteurs de conversion des grandes antennes cadres	76

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)

Document Preview

CISPR 15:1992

<https://standards.iteh.ai/standard/iec/05a1968-746f-4c8b-bfd5-beec26302546/cispr-15-1992>

Clause	Page
8 Interpretation of CISPR radio disturbance limits	31
8.1 Significance of a CISPR limit	31
8.2 Tests	31
8.3 Statistical method of evaluation	33
8.4 The banning of sales	35
Figures	37
Annexes	
A (normative) Electrical and constructional requirements for the low-capacitance balance-to-unbalance transformer	61
B (normative) Magnetic field induced current method	67
C (informative) Relative sensitivities and conversion factors for large-loop antennas (LLAs)	77

iTe Standards
(<https://standards.iteh.ai>)

Document Preview

CISPR 15:1992

<https://standards.iteh.ai/standard/iec/05a1968-746f-4c8b-bfd5-beec26302546/cispr-15-1992>

**COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE
COMITÉ INTERNATIONAL SPÉCIAL DES PERTURBATIONS RADIOÉLECTRIQUES**

**LIMITES ET MÉTHODES DE MESURE DES PERTURBATIONS
RADIOÉLECTRIQUES PRODUITES PAR LES APPAREILS ÉLECTRIQUES
D'ÉCLAIRAGE ET LES APPAREILS ANALOGUES**

PRÉAMBULE

- 1) Les décisions ou accords officiels du CISPR en ce qui concerne les questions techniques, préparés par des sous-comités où sont représentés tous les Comités nationaux et les autres organisations membres du CISPR s'intéressant à ces questions, expriment dans la plus grande mesure possible un accord international sur les sujets examinés.
- 2) Ces décisions constituent des recommandations internationales et sont agréées comme telles par les Comités nationaux et les autres organisations membres du CISPR.
- 3) Dans le but d'encourager l'unification internationale, le CISPR exprime le voeu que tous les Comités nationaux adoptent dans leurs règles nationales le texte des recommandations du CISPR, dans la mesure où les conditions nationales le permettent. Toute divergence entre les recommandations du CISPR et la règle nationale correspondante doit, dans la mesure du possible, être indiquée en termes clairs dans cette dernière.

La présente publication a été établie par le Sous-Comité F du CISPR: Perturbations dues aux moteurs, appareils domestiques, appareils d'éclairage et autres dispositifs analogues.

Cette quatrième édition remplace la troisième édition parue en 1985 et sa Modification n° 1 parue en 1989.

Les modifications sont basées sur les documents suivants:

Règle des Six Mois	Rapports de vote
CISPR/F (BC)63 à 68	CISPR/F (BC)73 et 75 à 80
CISPR/F (BC)74	CISPR/F (BC)86

Les principales modifications techniques sont:

- l'extension du domaine d'application aux perturbations électromagnétiques et à l'immunité de tous les appareils d'éclairage dans l'ensemble du spectre radioélectrique (le domaine d'application de l'édition précédente était limité aux perturbations des lampes à fluorescence et de leurs luminaires, dans une bande de fréquences restreinte);
- la possibilité pour certains appareils d'éclairage de fonctionner à des fréquences désignées pour être utilisées par les appareils ISM et l'ajout de limites de champ rayonné pour les appareils fonctionnant à ces fréquences;
- l'introduction de limites de rayonnement entre 9 kHz et 30 MHz pour certains appareils d'éclairage (les méthodes de mesure correspondantes et des explications sont données dans les annexes B et C; la nouvelle édition de la CISPR 16, en cours de publication remplacera ces annexes).

**INTERNATIONAL ELECTROTECHNICAL COMMISSION
INTERNATIONAL SPECIAL COMMITTEE ON RADIO INTERFERENCE**

**LIMITS AND METHODS OF MEASUREMENT OF
RADIO DISTURBANCE CHARACTERISTICS OF ELECTRICAL LIGHTING
AND SIMILAR EQUIPMENT**

FOREWORD

- 1) The formal decisions or agreements of the CISPR on technical matters, prepared by Sub-committees on which all the National Committees and other Member Organizations of the CISPR having a special interest therein are represented, express, as nearly as possible, an international consensus of opinion on the subjects dealt with.
- 2) They have the form of recommendations for international use and they are accepted by the National Committees and other Member Organizations of the CISPR in that sense.
- 3) In order to promote international unification, the CISPR expresses the wish that all National Committees should adopt the text of the CISPR recommendations for their national rules in so far as national conditions will permit. Any divergence between the CISPR recommendations and the corresponding national rules should, as far as possible, be clearly indicated in the latter.

This standard was prepared by IEC-CISPR, Sub-Committee F: Interference from motors, household appliances, lighting apparatus and the like.

The fourth edition replaces the third edition published in 1985 and Amendment No. 1 published in 1989.

The changes are based on the following documents:

Six Months Rule	Reports on Voting
CISPR/F (CO)63 to 68	CISPR/F (CO)73 and 75 to 80
CISPR/F (CO)74	CISPR/F (CO)86

The main technical changes are:

- the extension of the scope to electromagnetic disturbances and immunity of all lighting equipment in the whole radio frequency spectrum (the scope of the former edition was restricted to disturbances from fluorescent lamps and their luminaires in a restricted frequency range);
- the permission of certain lighting devices to operate at frequencies designated for use by ISM equipment and the addition of field strengths limits for lighting devices at these frequencies;
- the introduction of radiation limits between 9 kHz and 30 MHz for certain lighting devices (the corresponding measuring methods and explanatory texts are described in annexes B and C; the new edition of CISPR 16, to be published, will have precedence over these annexes).

INTRODUCTION

L'objet de la présente norme est d'établir des exigences homogènes pour les niveaux de perturbation radioélectrique des appareils mentionnés dans son domaine d'application, de fixer des limites de perturbation, de décrire les méthodes de mesure et de normaliser les conditions de fonctionnement et l'interprétation des résultats.



INTRODUCTION

The intention of this standard is to establish uniform requirements for the radio disturbance level of the equipment contained in the scope, to fix limits of disturbance, to describe methods of measurement and to standardize operating conditions and interpretation of results.



LIMITES ET MÉTHODES DE MESURE DES PERTURBATIONS RADIOÉLECTRIQUES PRODUITES PAR LES APPAREILS ÉLECTRIQUES D'ÉCLAIRAGE ET LES APPAREILS ANALOGUES

1 Domaine d'application

1.1 La présente norme concerne l'émission (rayonnée ou conduite) des perturbations radioélectriques et l'immunité aux perturbations radioélectriques:

- de tous les appareils d'éclairage, dont la fonction principale est de produire et/ou de distribuer la lumière, qui sont prévus à des fins d'éclairage lumineux, destinés à être raccordés au réseau d'alimentation électrique à basse tension, ou à fonctionner sur piles;
- de la partie destinée à l'éclairage des appareils à fonctions multiples, lorsqu'une des principales fonctions de ces appareils est l'éclairage lumineux;
- des appareils auxiliaires indépendants, exclusivement destinés à être utilisés avec les appareils d'éclairage;
- des appareils à rayonnement ultraviolet et infrarouge;
- des enseignes publicitaires au néon;
- des appareils d'éclairage public/éclairage d'ambiance, uniquement destinés à l'utilisation extérieure;
- des appareils d'éclairage des moyens de transport (installés dans les bus, les trains, etc.).

NOTE - Les prescriptions, relatives à l'immunité, sont à l'étude.

Les appareillages suivants sont exclus du domaine d'application de la présente norme:

- les appareillages, pour lesquels les exigences relatives à la compatibilité électromagnétique dans la gamme des radio-fréquences sont formulées de manière explicite dans d'autres normes CEI ou CISPR.

NOTE - Des exemples sont donnés ci-dessous:

- les dispositifs d'éclairage intégrés à d'autres appareils, comme par exemple, les indicateurs à éclairage gradué ou les indicateurs au néon;
- les photocopieurs;
- les projecteurs de diapositives.

1.2 La gamme des fréquences couvertes s'étend de 9 kHz à 400 GHz.

1.3 Appareils à fonctions multiples

Les appareils à fonctions multiples, qui sont simultanément couverts par différents articles de la présente norme et/ou d'autres normes, doivent être conformes aux spécifications de chaque article/norme, les fonctions concernées étant en fonctionnement.

1.4 Les limites spécifiées dans la présente norme ont été déterminées sur une base probabiliste, afin de maintenir la suppression des perturbations dans des limites raisonnables d'un point de vue économique, tout en assurant une protection radioélectrique et une compatibilité électromagnétique adéquates. Dans des cas exceptionnels, il est possible qu'un brouillage radioélectrique se produise, malgré la conformité aux limites. Dans ce cas des dispositions supplémentaires peuvent être nécessaires.

LIMITS AND METHODS OF MEASUREMENT OF RADIO DISTURBANCE CHARACTERISTICS OF ELECTRICAL LIGHTING AND SIMILAR EQUIPMENT

1 Scope

1.1 This standard applies to the emission (radiated and conducted) of radio frequency disturbances from and to the immunity to radio frequency disturbances of:

- all lighting equipment with a primary function of generating and/or distributing light intended for illumination purposes, and intended either for connection to the low voltage electricity supply or for battery operation;
- the lighting part of multi-function equipment where one of the primary functions of this is illumination;
- independent auxiliaries exclusively for use with lighting equipment;
- UV and IR radiation appliances;
- neon advertising signs;
- street/flood lighting intended for outdoor use only;
- transport lighting (installed in buses, trains, etc.).

NOTE - Requirements concerning immunity are under consideration.

Excluded from the scope of this standard are:

- apparatus for which the electromagnetic compatibility requirements in the radio frequency range are explicitly formulated in other IEC or CISPR standards.

<https://standards.iteh.ai/standard/iec/05a1968-746f-4c8b-bfd5-beec26302546/cispr-15-1992>

NOTE - Examples are:

- built-in lighting devices in other equipment, for example scale illumination or neon indicators;
- photocopiers;
- slide projectors.

1.2 The frequency range covered is 9 kHz to 400 GHz.

1.3 Multi-function equipment

Multi-function equipment which is subjected simultaneously to different clauses of this standard and/or other standards shall meet the provisions of each clause/standard with the relevant functions in operation.

1.4 The limits in this standard have been determined on a probabilistic basis to keep the suppression of disturbances within economically reasonable limits while still achieving an adequate radio protection and electromagnetic compatibility. In exceptional cases radio frequency disturbance may occur, in spite of compliance with the limits. In such cases additional provisions may be required.

2 Références normatives

Les normes suivantes sont citées dans la présente publication:

CEI 50 (161): 1990, *Vocabulaire électrotechnique International (VEI) - Chapitre 161: Compatibilité électromagnétique*

CEI 50 (845): 1987, *Vocabulaire électrotechnique International (VEI) - Chapitre 845: Eclairage*

CISPR 14: 1992, *Limites et méthodes de mesure des perturbations radioélectriques produites par les appareils électrodomestiques ou analogues comportant des moteurs ou des dispositifs thermiques, par les outils électriques et par les appareils électriques analogues*

CISPR 16: 1987, *Spécification du CISPR pour les appareils et les méthodes de mesure des perturbations radioélectriques. Modification n° 1 (1980) et Modification n° 2 (1983)*

3 Définitions

Pour cette norme, les définitions du Vocabulaire électrotechnique international (VEI) CEI 50, chapitre 161: compatibilité électromagnétique et chapitre 845: Eclairage, sont applicables.

En ce qui concerne la perturbation continue, il peut s'agir, soit d'une perturbation à large bande, due par exemple, à des opérations de commutation ou à des décharges instables dans un gaz au voisinage de l'électrode de la lampe, soit d'une perturbation à bande étroite, due par exemple, à des dispositifs de commande électroniques fonctionnant à des fréquences spécifiques.

NOTE - Au lieu du concept de perturbations à «large bande» et à «bande étroite», une distinction est faite, dans la présente norme, entre deux sortes de perturbations, définies par le type de détecteur utilisé. A cet effet, des limites ont été définies par rapport à la mesure effectuée à l'aide du détecteur de quasi-crête et du détecteur de valeur moyenne. Cette approche permet de tenir compte également des combinaisons de perturbations à large bande et à bande étroite.

4 Limites

4.1 Affaiblissement d'insertion des luminaires pour lampes à fluorescence équipées de starters et sans starters

Les luminaires reliés à un réseau électrique basse tension alimentant une zone résidentielle dans la gamme des tensions de 100 V à 250 V entre phases ou entre phase et terre, doivent avoir un affaiblissement d'insertion minimal conforme aux valeurs du tableau 1, à condition que ces luminaires soient prévus pour:

- des lampes à fluorescence droites, de diamètre nominal 15 mm, 25 mm ou 38 mm;
- des lampes à fluorescence circulaires, de diamètre nominal 28 mm ou 32 mm;
- des lampes à fluorescence de type U, de diamètre nominal 15 mm, 25 mm ou 38 mm;
- des lampes à fluorescence à culot unique, sans starter incorporé et avec un diamètre nominal de 15 mm;
- des lampes à fluorescence à culot unique, droites, doubles et quadruples, avec starter incorporé et présentant un diamètre nominal de tube de 12 mm.